

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juillet 2024

Convocation du 11 juillet 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 14

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 18 juillet 2024.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, EDIN, JOBERT, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC.

Absents excusés : Mr Marc BERARDI donne pouvoir à Elisabeth MARQUET
Mme Nathalie LEGRAND donne pouvoir à Cédric JOUSSAUME
Mme Vanessa CULLERIER
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mr David LUCIEN donne pouvoir à Dominique CHAPON
Mme Anita MAUXION donne pouvoir à Michel COURCELLE
Mme Katy LOISON

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Convocation : 11/07/2024

Affichage : 18/07/2024

Secrétaire de séance : Mr Thierry LE MARREC

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : ALIENATION ET CESSION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU HAUT DE L'HERCE

Par délibération en date du 13 novembre 2023, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural d'une superficie de 628 m², sise au lieu-dit La Goujonnière, desservi par le chemin du Haut d'Hercée situé sur la commune déléguée de Jarzé en vue de sa cession à M. CHRIPS Nicholas et Mme SIGNORELLI CHRISP Sophie.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 mars 2024 au 05 avril 2024. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se joindre à une association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Accusé de réception en préfecture
049-200058923-20240715-DEL15072024037-DE
Date de télétransmission : 19/07/2024
Date de dépôt en préfecture : 19/07/2024

Vu le plan de bornage dressé par le géomètre expert Isabelle BRICHET-LHUMEAU de Baugé en Anjou

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale du 10 mai 2024

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal décide, après délibération :

- de désaffecter une partie du chemin rural d'une superficie de 628 m², sise au lieu-dit La Goujonnière, desservi par le chemin du Haut d'Hercée en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 1 € ;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenant à leur propriété ;
- d'autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette vente.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

